


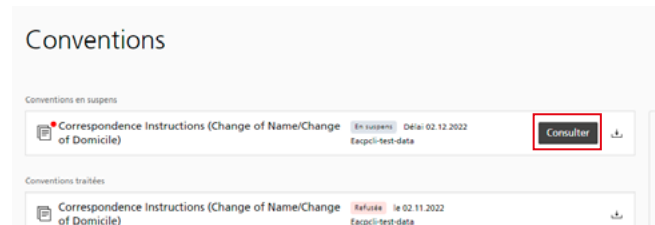
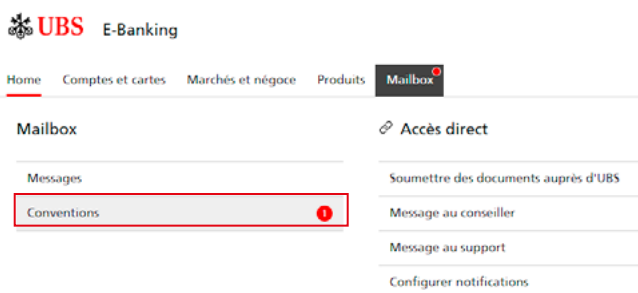
Signer des documents dans l'E-Banking? Aucun problème!

En tant que clientèle entreprise, vous pouvez désormais utiliser la signature digitale sur vos documents bancaires, où et quand vous voulez.

Signez vos documents bancaires directement dans l'E-Banking en tant que clientèle entreprise, que ce soit via l'app UBS Access ou l'Access Card. Le mieux dans tout ça, c'est que cela concerne également les signatures collectives.

Comment fonctionne la signature digitale ?

1. Vous recevez une notification dans l'E-Banking dès que des documents doivent être signés .
2. Vous trouverez ces documents dans votre **Mailbox**, sous **Conventions**.

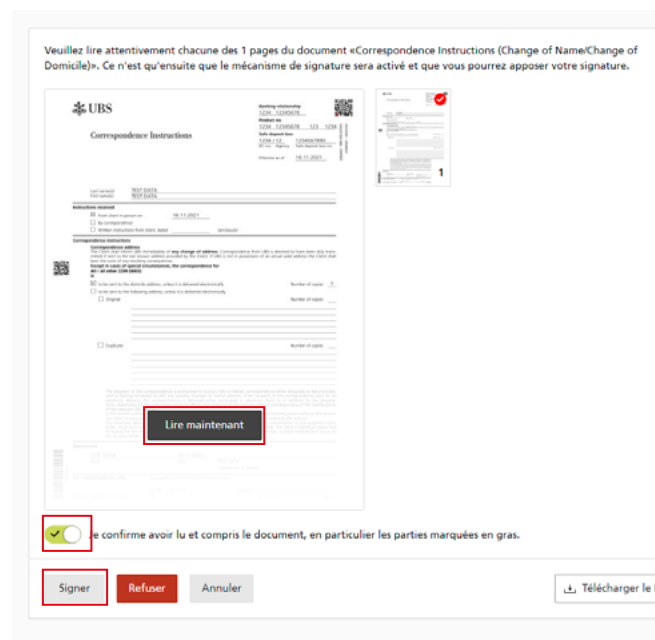



3. Cliquez sur **Consulter**.
4. Un aperçu de toutes les pages du document s'affiche. Cliquez sur **Lire maintenant** pour pouvoir vérifier le document.

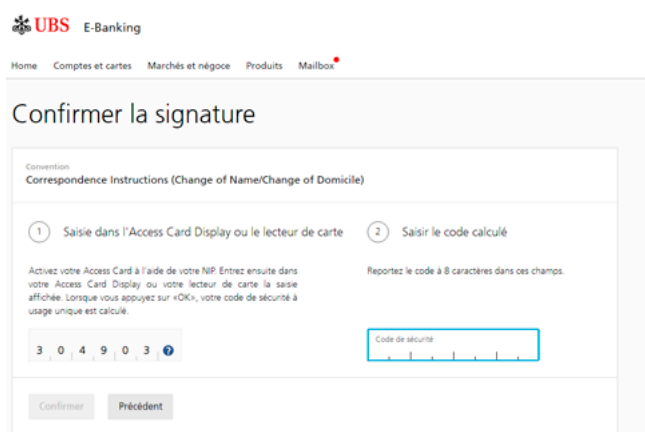
Avantages de la signature digitale :

- Consultez, lisez et apposez une signature digitale sur vos documents où et quand vous voulez, même en l'absence du deuxième signataire.
- Plus besoin d'imprimer et d'envoyer des documents par courrier. Vous gagnez du temps, de l'argent et faites un geste pour l'environnement.

Important: Afin de pouvoir utiliser ce service, vous devez d'abord accepter les nouvelles conditions dans l'E-Banking, si vous ne l'avez pas déjà fait.



- Vérifiez **toutes les pages** du document. Les pages que vous avez déjà lues sont **cochées en rouge** dans l'aperçu. Cliquez sur  afin de confirmer que vous avez bien lu et compris le document. Cliquez ensuite sur **Signer**. Si vous ne souhaitez pas signer le document, cliquez sur **Refuser**.
- Apposez votre signature digitale. Pour cela, authentifiez-vous via **l'app UBS Access** ou **l'Access Card**.



Les conventions que vous avez déjà traitées sont enregistrées dans votre boîte de réception

Vous trouverez les documents que vous avez déjà signés dans votre boîte de réception sous **«Conventions» – «Conventions traitées»**. Il en va de même pour les documents avec signatures collectives, refusés ou expirés.

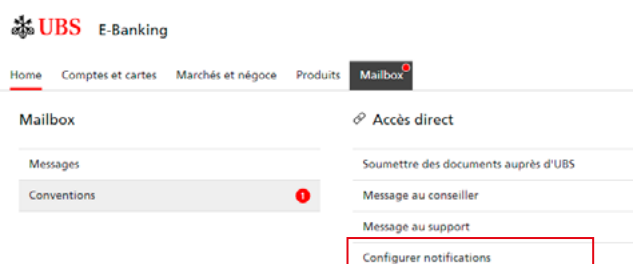
Droit de signature collective

En cas de signature collective, vous pouvez envoyer un document à cinq signataires autorisés au maximum. Le document est renvoyé à UBS pour être traité dès que deux signataires autorisés ont apposé leur signature digitale.

Configuration des notifications

Vous souhaitez être averti-e par SMS, e-mail ou notification Push dès qu'un nouveau contrat est prêt à être signé dans l'E-Banking? C'est très simple :

- Rendez-vous sur votre **Mailbox**.
- Cliquez sur **Configurer notifications**



- Saisissez votre numéro de téléphone, votre adresse e-mail ou activez les notifications Push pour être averti-e dès que vous recevez une **convention** dans votre Mailbox. Vous pouvez modifier les paramètres des notifications à tout moment.

Assistance UBS E-Banking

Pour toute question ou demande d'informations, veuillez-vous adresser à votre conseiller/conseillère à la clientèle ou à notre hotline au: +41 (0) 848 848 061

UBS Switzerland AG
ubs.com/digital

Cette publication a été rédigée à titre purement informatif. Elle ne constitue en aucun cas une recommandation, offre ou incitation, ni un conseil juridique ou fiscal. Faites appel à un conseiller financier professionnel avant de prendre une décision. UBS se réserve le droit de modifier ses prestations, ses produits et ses prix à tout moment et sans préavis. Certains produits et services sont soumis à des restrictions juridiques. Ils ne peuvent donc pas être proposés sans limitation au niveau international. Toute reproduction, totale ou partielle, sans l'autorisation expresse d'UBS est interdite.

© UBS 2022. Le symbole des clés et le nom UBS font partie des marques protégées d'UBS. Tous droits réservés.

